



pour le remplacement d'un passeport

Par **kike**, le **09/04/2009** à **17:52**

Bonjour ;

Ma femme est d'origine française et elle voulait changer son passeport qui n'était plus valable a suivie un tas des questions, un vrais interrogatoire et pris ses empreintes par le simple fait de avoir épousé un étranger.

Moi-même d'origine péruvienne, ma surpris de cette démarche de part de autorités, puis-je savoir le texte relative a cette loi ?

Merci.

Par **Patricia**, le **09/04/2009** à **19:33**

Bonsoir,

La prise des empreintes est désormais obligatoire pour les nouveaux passeports qui sont électoniques.

Ainsi que les 2 photos d'identité qui doivent être conformes aux conditions de l'Arrêté du 5 février 2009.

N'y voyez aucune discrimination...

Ces conditions sont les mêmes pour tout le monde, conjoint français ou étranger.

Et même sans conjoint !

Les questions, les formalités, la lenteur, font partie des "joies" de l'admistration française.